

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 6447

présenté par

Mme Le Feur, M. Dombreval, Mme Rossi, Mme Toutut-Picard, M. Colas-Roy, Mme Riotton,  
Mme Tiegna, Mme Provendier, Mme Mörch, Mme Delpirou, Mme Jacqueline Maquet,  
Mme Meynier-Millefert, Mme Tanguy et M. Templier

-----

**ARTICLE 66 BIS**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« particulières »

les mots :

« environnementales et sociales bénéfiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rédactionnel vise à spécifier la particularité des caractéristiques distinguant les produits de ceux habituellement commercialisés : leur caractère socialement ou environnementalement bénéfique.